



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
de Lausanne
1000 Lausanne

Lausanne, le 15 août 2013
C. 35/4- jw – AGC/Devcom/DD

Question écrite N° 4 de M. Valentin Christe déposée le 26 mars 2013 : « Quel avenir pour le vivarium de Lausanne ? »

Rappel

Depuis 1970, le Vivarium de Lausanne fait partie de la vie culturelle et ludique de notre ville. Il accueille un grand nombre d'animaux exotiques et d'espèces peu courantes sous nos latitudes, et remplit diverses missions d'intérêt public au profit de la collectivité, notamment en récupérant les animaux dont les propriétaires ne veulent plus, évitant ainsi qu'ils soient relâchés dans la nature, avec des conséquences dommageables sur la faune et la flore indigène. Il apporte également son expertise aux autorités cantonales, et s'occupe d'animaux placés sous séquestre.

Ces derniers temps, la presse s'est fait l'écho des difficultés financières du Vivarium. La somme de 250'000 francs devant être trouvée d'ici la fin mars a été évoquée. Le Vivarium bénéficie déjà à l'heure actuelle d'un soutien de la Ville et du Canton ; un festival de musique s'est également engagé à soutenir l'institution, laquelle a du reste lancé un appel de fonds. Si la survie du Vivarium ne semble pas en danger immédiate, il apparaît néanmoins de surveiller sa situation avec attention.

Introduction

Les médias se sont fait largement écho de la situation du Vivarium et des difficultés qu'il rencontre. Sans vouloir y revenir en détail, la Municipalité tient à rappeler quelques éléments clés de la situation :

- Déficit de fonctionnement chronique que ne peuvent compenser les entrées.
- Arriérés de paiement qui ont conduit le Vivarium à demander un sursis concordataire, actuellement accordé par la Justice, en vue d'un assainissement.

La situation a des causes multiples :

- Localisation difficile et bâtiments vieillissants n'encourageant pas l'augmentation du flux des visiteurs, même si le nombre de visites, de l'ordre de 25'000 par année, est loin d'être négligeable.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

- Impossibilité d'équilibrer les comptes par les seules activités commerciales et nécessité de compter sur les subventions et le sponsoring.
- Fait que la Ville a longtemps été seule à soutenir l'institution et que la Canton ne l'appuie que depuis peu.
- Négligences de l'équipe qui a repris le Vivarium en 2011 au niveau de la maîtrise des dépenses et relâchement dans la recherche de soutiens extérieurs.

L'équipe actuelle, appuyée par l'autorité de surveillance des fondations, met en place un plan de restructuration et une gestion serrée, seules chances du Vivarium de survivre. Cependant, le succès de l'opération n'est pas encore garanti et l'équilibre à moyen terme n'est pas assuré. Le Vivarium a d'abord besoin de temps pour retrouver un équilibre.

La Ville de Lausanne est intervenue comme suit :

- Subvention annuelle de 40'000 portée à 60'000 francs en 2008.
- Abandon de créances pour 240'000 francs en 2011.
- Aide supplémentaire de 40'000 francs en 2012.
- Aucune pression face aux impayés importants (SIL et impôt sur les divertissements).

Devant les difficultés actuelles, la Ville a décidé en juillet 2013 de procéder à des aides supplémentaires :

- Aide du Ferl de 40'000 francs en 2013, qui devrait se répéter en 2014.
- Avance de subvention de 120'000 francs, à valoir sur les subventions ordinaires de la Ville prévues pour 2015 et 2016.
- Par ailleurs, dans le cadre du concordat à venir, la Ville perdra une part à définir de ses créances ouvertes sur le Vivarium, dépassant 150'000 francs.

Ce dispositif vise à donner au Vivarium le temps nécessaire pour définir et mettre en œuvre une solution viable, voire pour organiser, si besoin, une fermeture en douceur si aucune alternative ne pouvait être définie. Cela dit, tant pour des raisons de principe qu'en fonction de la situation financière de Lausanne, la Municipalité n'envisage pas une augmentation massive de son aide régulière au Vivarium, le niveau actuel représentant grosso modo le maximum de l'intervention possible de la Ville de Lausanne en faveur de cette institution. La Municipalité apprécie et reconnaît la valeur de l'institution et le travail qu'elle accomplit. Elle n'estime cependant pas que ces éléments puissent justifier un accroissement très important de l'appui de Lausanne, compte tenu de l'ampleur des besoins financiers dans de nombreux autres domaines.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Y a-t-il eu des discussions entre la Municipalité et le Vivarium de Lausanne ?

Ces contacts sont réguliers. Ils passent principalement par le chef du Service du développement de la Ville et de la communication (Devcom) qui représente la Ville au sein du Conseil de fondation du Vivarium. Plusieurs rencontres ont aussi eu lieu entre le Syndic et des représentants du conseil. La Municipalité est ainsi tenue au courant régulièrement de l'évolution de la situation.

Question 2 : *La Municipalité a-t-elle eu une discussion avec le Canton concernant l'avenir de cette institution ?*

Ces contacts sont menés principalement par le Conseil de fondation. Là aussi les contacts sont réguliers, la Ville attendant du Canton à ce qu'il consente un appui du même ordre que celui de Lausanne.

Question 3 : *Quelles seraient les conséquences en termes de gestion d'animaux exotiques et/ou potentiellement dangereux pour la faune ou la flore vaudoise en cas de fermeture du Vivarium ?*

Il n'existe actuellement pas d'alternative institutionnelle au Vivarium pour ces questions. Les services de la ville devraient sans doute faire appel à des bénévoles spécialisés. Il pourrait en résulter une augmentation des cas d'euthanasie de ces animaux, faute de refuge où les accueillir.

Question 4 : *En cas de fermeture du Vivarium, quelles possibilités pour les lausannois-e-s resterait-il de se débarrasser d'animaux exotiques ?*

Là aussi, le Vivarium de Lausanne joue un rôle unique. La situation serait la même que celle évoquée au point précédent avec une recrudescence du nombre de cas d'euthanasie de ces animaux.

Question 5 : *la Municipalité entend-elle prendre des mesures en faveur du Vivarium, financière ou non ? Si tel devrait être le cas, lesquelles ?*

La Municipalité a pris sans attendre toutes les mesures possibles pour faire face à l'urgence de la situation. Elle a ainsi contribué très largement au maintien du Vivarium, empêchant une fermeture inéluctable sans son intervention. La Ville échange régulièrement avec les représentants du Vivarium et agira dans les limites de ses possibilités pour favoriser une solution viable et durable pour cette institution. Comme indiqué, les limites d'intervention de la Ville sont les suivantes :

- a. Pas d'augmentation massive de la subvention communale.
- b. Intervention conjointe du Canton équivalente à l'appui de la Ville.
- c. Pas d'acharnement si aucune solution viable ne peut être mise en évidence par l'institution, malgré l'appui constant de la Ville.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zoller